

## Procès-Verbal

### Séance du 22 Février 2023

L' an 2023 et le 22 Février à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de THIRIAT Daniel Maire

**Présents** : M. THIRIAT Daniel, Maire, MM : BERNARDO Frédéric, CHAMPAGNE Laurent, DIDELOT Jean-Paul, DUVERGEY Jean-Louis, FENARD Jean-Pierre, MASSICARD Fabrice, ODIN Pascal

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme GORNET Isabelle à M. CHAMPAGNE Laurent, MM : GABRIEL Patrice à M. MASSICARD Fabrice, THIVET Julien à M. DUVERGEY Jean-Louis

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 8

**Date de la convocation** : 17/02/2023

**Date d'affichage** : 17/02/2023

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en  
le : 24/02/2023

et publication ou notification  
du :

**A été nommé(e) secrétaire** : M. MASSICARD Fabrice

#### **Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

RENFORCEMENT CHEMIN DU MARDET ET DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL - 2023-005

DEMANDE DE RETRAIT D'UNE COLLECTIVITE AU SDANC - 2023-006

INDEMNITE 3EME ADJOINT - 2023-007

AUTORISATION DU CM DONNEE AU MAIRE POUR SIGNATURE CONVENTION AVEC LA TOUPIE - 2023-008

PARTICIPATIONS SYNDICALES BUDGETAIRES 2023 - 2023-009

**RENFORCEMENT CHEMIN DU MARDET ET DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**réf : 2023-005**

Le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise Voiriot pour le renforcement du Chemin du Mardet pour un montant de 31 672,23 HT et sollicite le Conseil Départemental pour une aide financière.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**DEMANDE DE RETRAIT D'UNE COLLECTIVITE AU SDANC**  
**réf : 2023-006**

La commune de Maxey sur Meuse a délibéré pour formuler sa demande de retrait du SDANC.

Elle justifie cette décision par :

- un projet concret d'assainissement collectif,
- la volonté d'assurer un service ANC de proximité avec un SPANC communal (règlement de service approuvé), mais en faisant appel à un prestataire pour la réalisation des contrôles.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette demande de retrait.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**INDEMNITE 3EME ADJOINT**  
**réf : 2023-007**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'octroyer une indemnité de fonction au 3ème Adjoint, M. Odin Pascal, comme suit :

- 4,95 % de la valeur de l'indice en cours.

Cette indemnité s'appliquera dès le 1er mars 2023.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**AUTORISATION DU CM DONNEE AU MAIRE POUR SIGNATURE CONVENTION AVEC LA TOUPIE**  
**réf : 2023-008**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition de personnel avec La Toupie de Contrexéville.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**PARTICIPATIONS SYNDICALES BUDGETAIRES 2023**  
**réf : 2023-009**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les participations syndicales budgétaires suivantes :

SDIS : 15 161,20 € au compte 6553

SMIC : 335 € au compte 65561

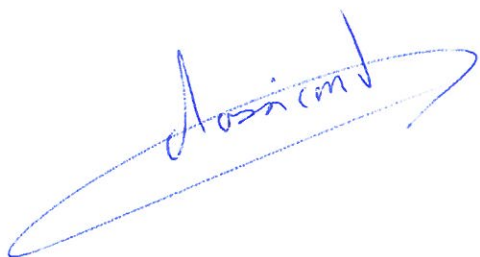
A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**Complément de procès-verbal :**

En ouverture de séance, le Maire informe les conseillers de la décision de l'Inspection de l'Education Nationale de supprimer un poste d'enseignant dans le RPI du Vair.

D'autre part, les Maires des communes du RPI du Vair doivent avant la fin du mois de février, se positionner sur la construction à Mandres-sur-Vair d'une école unique pour les élèves des quatre communes, ce qui entraînera une étude de faisabilité.

Secrétaire de séance  
M. MASSICARD Fabrice



En mairie, le 27/02/2023  
Le Maire  
Daniel THIRIAT



The stamp is circular with a double border. The outer border contains the text 'MAIRIE' at the top and 'MANDRES SUR VAIR' at the bottom, separated by two small stars on each side. The center of the stamp features a globe.